

d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or, dont la période d'application se termine le 31 décembre 1970. Une décision sera prise au sujet de la prorogation de la loi lorsque le groupe d'étude aura soumis son rapport au début de l'été 1970.

OTTAWA—LA RÉNOVATION DE LA GARE UNION

Question n° 230—M. Peters:

1. Combien le gouvernement du Canada dépense-t-il pour la rénovation de la vieille gare Union d'Ottawa?

2. A combien se monte le coût annuel de location de la vieille gare Union d'Ottawa pour le gouvernement du Canada?

3. A quelle date la décision de rénover la gare Union d'Ottawa a-t-elle été prise?

4. A quelle date le premier ministre a-t-il adressé aux différents ministères des directives concernant leurs dépenses futures?

L'hon. Arthur Laing (ministre des Travaux publics): 1. Environ \$625,000 selon le projet de planification actuel.

2. L'immeuble appartient à la Couronne et est loué par la Commission de la capitale nationale au ministre des Travaux publics à raison de un dollar par année.

3. Le 29 août 1969.

4. Le 13 août 1969.

LA MODERNISATION DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE

Question n° 233—M. Gleave:

1. Quand prévoit-on la mise en œuvre du programme visant à encourager la modernisation des usines de transformation et de production du lait, lancé par le ministère de l'Industrie et du Commerce?

2. Quand le programme a-t-il été conçu?

3. Quand a-t-il été mentionné dans le rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce?

4. Combien de fonctionnaires et d'experts-conseils de l'extérieur ont participé à son élaboration?

5. Quel est le coût estimatif, traitements compris, de sa mise au point?

6. Pourquoi en a-t-on retardé la mise en œuvre au cours de la dernière année financière?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): 1. On estime que la mise en œuvre du programme sera déterminée par deux facteurs importants, soit a) les recommandations formulées par un comité consultatif de l'industrie laitière, à qui l'on a demandé d'étudier le programme proposé et de renseigner le Ministère sur l'aide que l'industrie est prête à apporter au programme; b) la priorité que le gouvernement est en mesure d'accorder à ce type de programme.

2. Le programme a été mis au point à la suite d'une étude lancée en 1965 et terminée en 1967.

3. Les rapports annuels du ministère de l'Industrie et du Commerce de 1965 et 1966 font état de ce programme.

4. Un grand nombre de fonctionnaires, dont le rendement a été estimé à une année-homme et une société d'experts-conseils de l'extérieur ont participé à l'élaboration du programme.

5. Environ \$45,000.

6. Le budget du Ministère ayant été réduit, il a été impossible d'accorder à ce programme la priorité qui aurait permis sa mise en vigueur au cours de l'année financière 1968-1969.

L'AUGMENTATION DES APPOINTEMENTS DES FONCTIONNAIRES

Question n° 272—L'hon. M. Lambert:

1. A quelle date a-t-on accordé la dernière augmentation générale des traitements à la Commission de la fonction publique du Canada avant le 1^{er} avril 1963, à quelle date est-elle entrée en vigueur et quel a été le pourcentage d'augmentation?

2. A compter du 1^{er} avril 1963, quelles sont les dates (annonce et entrée en vigueur) de toutes les augmentations générales de traitements accordées à la Commission de la fonction publique du Canada et à quel pourcentage s'élevait, en moyenne, chacune de ces augmentations (il est suffisant d'indiquer une moyenne générale d'augmentation pour la période durant laquelle le régime de négociation collective s'est appliqué)?

3. Quel pourcentage moyen cumulatif actuel d'augmentation représente le niveau de traitements à la Commission de la fonction publique du Canada comparativement au niveau du 1^{er} avril 1963?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): 1. Avant le 1^{er} avril 1963, il n'y a pas eu de relèvement général de salaires et de traitements dans la fonction publique du Canada. Les augmentations étaient accordées sur une base cyclique par groupe d'employés et les dernières augmentations cycliques ont été les suivantes: Le 5 décembre 1962, une augmentation de traitements de 3.4 p. 100 avec effet rétroactif au 1^{er} décembre, 1961, fut accordée au groupe d'employés qui sont répartis désormais dans les Catégories administrative et du service extérieur et du soutien administratif. Le 9 juillet 1963, une augmentation de traitements de 7 p. 100 avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 1962, fut accordée au groupe d'employés qui sont répartis désormais dans les Catégories technique et de l'exploitation. La moyenne pondérée des augmentations des taux de rémunération des employés dans les catégories mentionnées ci-haut était de 5.7 p. 100.